Nous avons à ce moment pris la défense des hommes et des femmes hospitalisés, et nous avons, au nom de plusieurs d'entre eux, protesté contre les injures gratuites qui leur étaient adressées.

Nous apprenons aujourd'hui que contrairement à ce que l'on pensait, l'occasion de boire se rencontre précisément à l'hospice civil. Dans cet établissement, une buvette est installée et la sœur supérieure débite à qui en demande, de grands verres de genièvre.

Est-ce pour ne pas nuire à la vente quotidienne de ce genièvre que M. Dron s'est jusqu'ici refusé à admettre que les vieillards aient le droit de sortir chaque jour ?

UNE VOITURE TAMPONNÉE

par le car à vapeur

Un accident dont les suites pouvaient être fâcheuses est survenu hier soir à 9 heures. Le car à vapeur allant de Tourcoing à Lille descendait la rue de Paris. Arrivé à la hauteur de la rue du Clenquet le conducteur du car fit entendre la sonnette d'alarme trop tard pour empêcher la rencontre d'une voiture venant de la rue du Clenquet.

Les 5 voyageurs qu'elle contenait furent précipités par terre. Le cheval reçut de fortes contusions au flanc droit et aux deux genoux.

La voiture appartenait à M. Auguste Hursin, cabaretier, en face de l'abattoir.

Une foule considérable a stationné sur les lieux de l'accident.

La Grève des Tisseurs

La grève des tisseurs de chez M. Dumortier n'était pas encore terminée hier soir. Ainsi que nous l'avions annoncé, les grévistes ont demandé au juge de paix du canton sud, M. Broquart, le recours à la loi sur l'arbitrage.

Le juge de paix a convoqué le patron, dans son bureau, pour 5 heures du soir. A l'heure dite M. Dumortier, accompagné de son contre maître, est arrivé.

Il s'est aussitôt mis en rapport avec les délégués des grévistes. Une courte discussion s'est engagée entre eux. Devant le juge de paix, les délégués ont demandé à nouveau le renvoi du contre maître. M. Dumortier a persisté dans son refus.

Les deux parties se sont alors retirées sans qu'aucune solution soit intervenue.

Que vont faire, à présent, les grévistes ? Ce matin, ils vont se réunir et examiner à nouveau la situation critique dans laquelle ils se trouvent. Nous présumons qu'à nouveau la grève sera votée par la majorité des ouvrières. Rentrer aux anciennes conditions, ce serait en effet, reconnaître qu'ils ont eu le tort de déserter l'atelier.

La majorité des grévistes ne voudra pas de cette capitulation et elle continuera la lutte, qui ne sera pas longue à se terminer parce nous espérons que M. Dumortier aura cédé pour lundi matin.

Si, d'autre part, les grévistes décident de rentrer au travail, nous nous permettrons de leur crier : *camarades, soyez prudents et solidarisez-vous*. Vous vous êtes mis tous en grève, vous ne devez pas, par conséquent, avoir le triste courage de laisser mettre un seul d'entre vous à la porte.

Mais j'ai l'intime conviction que tout se passera bien. Encore une fois, courage.

Un pompier blessé. — Un assez grave accident est arrivé à un pompier de Tourcoing. M. Arthur Dangremont faisant dans la cour de la caserne, l'exercice avec la grande échelle reçut quand il voulut se retourner, cet appareil de sauvetage sur la jambe droite. Le péroné a été fracturé.

Ses camarades sont aussitôt accourus à son secours et quelques soins immédiats lui ont été prodigués.

Le docteur Caudrelier fut appelé à la hâte. Le blessé a ensuite été transporté à l'hôpital.

UNE SCÈNE DE JALOUSIE

rue du Calvaire

Une véritable scène de jalousie s'est passée jeudi dans la soirée, dans la salle de l'estaminet tenu par M. Deschamp Louis, rue du Calvaire.

Dans cet estaminet demeure, depuis le mois de décembre 1894, un ménage de nationalité belge. Le mari, Jean Durleph, âgé de 29 ans est ouvrier mouleur. La femme est ménagère.

Les renseignements que nous avons pu obtenir, il résulte que ce ménage n'est pas des plus unis, et qu'il y a entre les époux de fréquentes disputes.

Durleph est très jaloux et partois adore le Dieu Bacchus. Quant à la femme, les voisins ne lui reprochent rien, n'ayant jusqu'à present rien remarqué d'anormal dans sa conduite.

Cette dernière était partie lessiver chez la mère de Mme Deschamps. Le soir, son mari, Jean Durleph, alla à sa rencontre. Il se trouvait en état d'ivresse. Le long de la route, tous deux se disputèrent. Je passe sur les qualificatifs plus ou moins agréables qui furent lancés de part et d'autre.

Lorsqu'il furent arrivés dans l'estaminet madame Durleph, voyant dans quel état se trouvait son mari, refusa de monter dans la chambre. Ce dernier, sous l'empire de la boisson, devint furieux. Il sauta d'un bond, sur sa femme, la renversa par terre et se mit en posture pour l'étrangler. Heureusement le cabaretier accourut au secours de la pauvre femme, l'ouvrier mouleur fut aussitôt mis dans l'impossibilité de donner libre cours à sa colère.

Le maire de Roubaix à Tourcoing. — La commission intercommunale pour les eaux de l'Espierre s'est réunie hier à trois heures de l'après-midi. Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, assistait à la réunion, accompagné des citoyens Tranoy, Lepers, conseillers municipaux.

Les rentes des travailleurs. — Un ouvrier escargesseur, Charles Vandecaste, âgé de 19 ans, rue Debuchy, occupé chez M. Vandenberghe, filateur, rue d'Anvers, a eu la main droite prise dans les cardes de son métier.

Docteur Bernard l'a soigné.

L'incapacité de travail sera de 10 jours au moins.

— Chez Lamourette et Cie, rue de Dunkerque, un peigneur, Fleuri Dutertre, 58 ans, s'est également blessé à la main droite.

A la Coopérative « l'Economie des Ménages ». — Nous aurons l'occasion dans quelques jours de rendre compte des travaux exécutés en ce moment pour la construction des nouveaux et superbes bâtiments de la coopérative « l'Economie des Ménages ». Mais dès aujourd'hui, nous nous permettrons d'enregistrer une bonne nouvelle.

Dans sa dernière séance le comité de garantie a nommé gérant de la buvette un de nos amis, Pierre Morrel, trieur de lin, domicilié chemin des Carliers. Tous ceux qui le connaissent se plaisent à reconnaître qu'il était digne d'être choisi pour ce poste.

Nous croyons savoir que la buvette de la coopérative sera ouverte au public dans trois semaines environ. L'entrée est située rue de Tournai.

Passage interdit. — Pour avoir traversé un terrain ensemencé, les nommés Degruyter Polydore, cordonnier, chemin des Carliers et Demulder, chauffeur, rue de Fresnoy, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal.

Outrage et ivresse. — L'agent Benoit a mis en état d'arrestation le nommé Englelaere, 23 ans, chaudronnier en cuivre domicilié au Couet, à la Marlière.

Engelaere se trouvait à la Malsence, ayant absorbé pas mal de verres. Apercevant l'agent Benoit, il se mit à l'outrager. Il a été conduit au poste.

Arrestation. — Une arrestation a été opérée hier par la police. C'est celle d'un nommé Pierre D'Helluin, demeurant à l'estaminet du Paradis, rue des Poutrains.

Dans la journée d'hier il a été procédé à l'arrestation des nommés Desurmont Henri, 55 ans, journalier, rue de la Blanche Porte, Bridon Gustave, 23 ans, maçon, rue du Bus, Delleto Pierre, 25 ans, rattacheur, rue du Calvaire, Vanousche Pierre, 21 ans, peigneur, rue du Jambon, Coals Emile, 45 ans, cordonnier, rue d'Anvers et Duquesne Louis, 19 ans, rattacheur, à la Malsence.

Toutes ces personnes ont été arrêtées pour contrainte par corps.

Condamnations. — Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner les hommes Louis Boitel, 28 ans, rattacheur, rue de Gand à Tourcoing et J.-B. Vandeaspaël, 49 ans, marchand de chiffons, même rue, le premier à trois mois de prison et le second à deux mois pour vol et coups.

Concert. — L'Harmonie du Blanc-Seau et l'Orphéon la Muse des Travailleurs exécuteront le dimanche 9 juin à 5 heures du soir, à l'entrée de l'avenue du château de Mme Descat, les morceaux suivants :

Harmonie du Blanc-Seau. — Allegro militaire; Croix d'honneur, ouverture; Fantaisie pour deux pistons.

La Muse des Travailleurs. — Les Gueux de la mer; le Matin.

Harmonie du Blanc-Seau. — Emira, fantaisie; Fantaisie sur Robert le Diable, Frais sourire, valse.

Grand concours de pinsons. — La Société du *Pinson rouge*, établie à la citerne de la Croix rouge, rue de la Croix Rouge, 125, donnera en son local, dimanche, à 4 heures précises du soir, un grand concours de pinsons.

Une très belle médaille sera décernée à la société la plus nombreuse, se composant de au moins 10 membres. La société la plus éloignée aura un beau bouquet. Le dernier prix aura une surprise.

Mise : 0 fr. 50 centimes.

L'inscription se fera à partir de 7 heures jusque 4 heures.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier. - Section tourquennoise. — Groupe les *Fils du Travail*. — Les membres du groupe sont particulièrement convoqués pour dimanche, à 4 heures précises du soir, en leur local respectif.

Des questions importantes sont à l'ordre du jour.

Wattrelos. — *Commission.* — Dimanche aura lieu à la mairie à 10 heures du matin, la réunion de la commission scolaire à l'effet d'entendre les parents sur la fréquentation des écoles par leurs enfants.

Adjudication — Lundi prochain aura lieu à la mairie l'adjudication pour l'entretien en 1895 des chemins ruraux reconnus et non-reconnus.

Réunion du Conseil municipal. — Le conseil se réunira le mardi 11 juin à 7 h. 1/2 du soir. Ordre du jour : Budget pour 1896.

Bataille de femmes. — La femme Peckens, âgée de 35 ans, demeurant au Sapin-Vert, s'étant enivrée, insulta sa voisine Louise Destombes, marchande de charbon, âgée de 28 ans. Après l'avoir injuriée, elle la frappa d'un coup de poing dans l'œil droit qui entraînera une incapacité de travail de plusieurs jours.

Procès-verbal lui a été dressé.

Croix. — *Objets trouvés.* — Madame Céline Leclercq a trouvé le 6 juin à 9 heures du matin, dans la « carrière Mouton », différents objets dont : une chemise, cinq jupons, trois caracos, deux paires de bas et un essuie-main.

On peut réclamer ces objets au commissariat de police.

LILLE

La statue de Faidherbe

La fameuse palissade, bariolée d'affiches multicolores, qui a dégusé, pendant tout l'automne dernier la place Richebé, a été de nouveau dressée hier autour de l'emplacement du futur monument de Faidherbe.

On va sans doute commencer les travaux sérieusement et les pousser avec activité, car le mois de mai approche et l'on sait qu'à cette époque expire le mandat de nos édiles.

Nous croyons être bons prophètes en annonçant que le monument attendu depuis si longtemps sera mauguré au commencement de l'année prochaine.

De même que l'inauguration du Palais des Beaux-Arts a servi de réclame à nos honorables, ils comptent se faire un excellent tremplin électoral de l'érection de la statue de Faidherbe.

Les électeurs consentiront-ils à être les naïves dupes de cette comédie ?

GABRIELLE BOMPARD

Une inspection générale a été faite mercredi à la maison centrale de Clermont par un inspecteur et une inspectrice.

Gabrielle Bompard et Gabrielle Fenayrou purgent, on le sait, leur peine dans cette maison de force et de correction.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de ces tristes héroïnes : elles continuent à se bien conduire et à accepter leur sort avec résignation.

La complice d'Eyraud a parfois des réveils de coquetterie. Elle se cache le visage avec affectation dès qu'un visiteur pénètre dans l'atelier de corsets où elle tient la comptabilité.

Elle s'est même plainte, paraît-il, de la curiosité indiscrète dont elle prétend être l'objet. Peut-être même, est-ce pour cela que les autorisations pour visiter la maison centrale de Clermont s'obtiennent si difficilement.

Gabrielle Bompard n'est plus jolie, pourtant, si elle est encore coquette, ses yeux ont perdu leur éclat, son teint est flétri, et les rides commencent à plisser son visage chiffonné.

Bien peu de détenues à Clermont sont restées jolies. Le chagrin, le costume, la discipline de la maison ont vite fait de les transformer et d'enlever toute caractéristique à leur physionomie, tout attrait à leur personne.

Leur plus grand ennui, paraît-il, est de ne pouvoir causer. Aussi ont-elles recours, pour correspondre entr'elles, pour échanger par lettres leurs impressions, à de véritables ruses d'Apaches.

Elles réussissent à déjouer ainsi la surveillance des religieuses et des gardiens, et ce serait une énumération bien curieuse que celle des trucs qu'elles emploient.

Bavarder ! potiner ! leur suprême joie réside dans ces deux mots. Pour l'atteindre, elles bravent les rigueurs du règlement et le hostel ennui du cachot.

« Elles sont nombreuses, en effet, les cellules où les actes d'indiscipline sont expiés, et presque toujours occupées.

Gabrielle Bompard et Gabrielle Fenayrou, on l'a dit déjà, n'y ont jamais été enfermées. Leur repentir paraît sincère et leur conduite est exemplaire.

TERRIBLE ACCIDENT RUE DE LA BARRE

Jeudi, dans la matinée, un enfant de quatre ans, habitants chez parents coiffeurs, rue de la Barre, jouait, près de sa mère, pendant que cette dernière faisait la lessive. Tout d'un coup le pauvre petit tomba dans un chaudron rempli d'eau bouillante.

Il fut aussitôt relevé, mais il avait sur tout le corps d'affreuses brûlures et malgré les soins qui lui furent prodigués il mourut hier dans l'après-midi.

La famille prévint alors le commissaire de police du 1er arrondissement qui a ouvert une enquête.

La revue du 145e de ligne. — Hier, à quatre heures de l'après-midi, le 145e a été passé en revue, sur le champ de Mars, par le général de France.

Une foule nombreuse assistait à cette revue; elle a acclamé le régiment qui défila devant elle.

Après le défilé, un concert militaire était donné au rond-point de l'Esplanade, devant un nombre auditoire.

Le 145e quitte Lille aujourd'hui même à 5 heures du matin.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

DE LILLE

Séance publique du 7 juin

Président, M. Wiliay, ouvrier

Assesseurs, MM. Martin, Poulet, ouvriers
Degouy, Pilate, patrons.

1re affaire. — M... contre H. et G. savonniers.

L'ouvrier avait réclamé comme perte de temps et résiliation de contrat, 180 francs. Après enquête, des membres du conseil trouvant la prétention de l'ouvrier exagérée, il lui a été accordé 30 francs à titre de conciliation.

2e affaire. — Delplace contre S., sculpteur. Cette affaire qui est déjà venue deux fois devant le conseil, est toujours aussi embrouillée; elle est remise à une date ultérieure pour entendre un ouvrier occupé en ce moment à terminer des travaux, cause du litige à Dunkerque.

LES VOLS

Plusieurs vols, peu importants d'ailleurs, ont été commis jeudi et vendredi. Voici les noms des coupables :

Léon Deledicque, 19 ans, fileur, rue Ste. Catherine, cour Notre-Dame, 2, pour vol d'une paire de brodequin à un soldat du 145e de lignes qui stationnait avec sa compagnie, dans la rue du Cirque.

— La femme Poppe, née Léonie Merseman, 36 ans, fileuse, rue de Wazemmes, 161, s'est vu dresser procès-verbal pour vol d'une paire de chaussures, au préjudice de M. Boubert, rue de Juliers, 7.

— Alphonse Picquet, 21 ans, tourneur, et Alphonse Lambert, tourneur, tous deux habitant rue Mahieu, 14, et Alfred Crombez, 14 ans, garçon de courses, rue de la Picquerie, 6, ont été l'objet d'un procès verbal pour vol de confiseries à la gare St-Sauveur.

— Le nommé Jules Andrée, 19 ans, journalier, sans domicile, a été arrêté pour vol de vêtements au sieur Defer, rue Wicar, 22, chez lequel il était en service.

Lâche agression. — Il y a quelques jours, M. Marescaux, habitant rue de Belle Vue, à Fives, fut assailli comme il passait au Mont de Terre par plusieurs individus qui prirent la fuite aux cris du pauvre homme.

Procès-verbal a été dressé aux agresseurs qui sont : Albert Ingham, 21 ans, mécanicien, rue Mirabeau, 15; J.-B. Mahieu, 16 ans, rattacheur, rue du Grand Balcon, 8; Gustave Branswick, rue au Vent, 3; Antoine Vanostecle, 17 ans, rue du faubourg de Valenciennes, 30; Georges Delbecque, 19 ans, rattacheur et Gaston Provost, 16 ans, tous deux rue au Vent, 5.

La rixe de la rue des Jardins. — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la rixe de la rue des Jardins, dans laquelle plusieurs combattants ont été blessés.

Après enquête, le commissaire de police a dressé procès-verbal, pour coups réciproques à Alexandre Denuyck, 19 ans, peintre à La Madeleine, Joseph Ghobart, 27 ans, sellier, rue du Vieux-Marché-aux-Cètes, 3, Alphonse Marcel, 31 ans, cabaretier, et Achille Leleux, 24 ans, menuisier, rue des Jardins, 34, et Louise Leleux, 28 ans, couturière, rue Négrier, 34.

Les accidents. — Jeudi, vers 6 heures 1/2 du soir, M. Louis Dupont, 69 ans, pensionnaire de l'Hospice Général, en traversant la rue des Ponts-de-Commes, a été renversé par la voiture de M. Thiriez, filateur.

Le pauvre homme a reçu des contusions assez graves.

— Mardi vers onze heures du matin, en portant avec un camarade, une pièce de bois, M. Deschepper, presseur de machine à la gare du Nord, a reçu une contusion qui l'obligera à prendre un assez long repos.

— M. Victor Baisseau, ajusteur au dépôt de Fives, a eu la main droite serrée dans les organes d'une locomotive en réparation et s'est blessé grièvement.

Cheval emballé. — Hier, vers une heure de l'après-midi, le cheval attelé à la voiture de M. Alfred Chrétien, d'Attiches, s'emballa dans la rue Masséna. Il parcourut au galop les rues Ratisbonne, Meurein et Léon-Gambetta où il fut arrêté par M. Jules Leroy, 27 ans, marchand de charbons, rue de Dieppe, 63.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Un mauvais fils. — La mère de Constant Vandenbooch, 18 ans, peintre en bâtiments, rue Rabelais, 34, ayant fait à son fils de justes observations sur son inconduite, ce dernier la roua de coups. Son frère et sa sœur, qui voulurent défendre leur mère furent aussi frappés par le brutal personnage.

Il a été arrêté et déféré au parquet.

La course vélocipédique « Lille-Amiens. — C'est demain dimanche, à six heures précises du matin, que sera donné, à la place Philippe-Lebon, le départ aux soixante-deux coureurs engagés pour la course *Lille-Amiens*, organisée par notre confrère Gaston Nadaud, directeur du *Nord-Cycliste*.

Les prix sont au nombre de quarante-cinq, dont douze en espèces et plusieurs objets d'art de réelle valeur.

L'itinéraire *grosso-modo* de la course est celui-ci : Lille, Seclin, Carvin, Lens, Vimy, Arras, Beaumetz-lez-Loges, Doullens, Beauval, Villers-Bocage et Amiens.

Demandez aux vendeurs de l'ÉGALITE le savon des Trois-Huit, vendu 0,50 et le savon du Chambard vendu 0,30.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 Juin 1895

Présidence de M. Martin. — Ministère public : M. Gachon.

LILLE

Audacieux voleur. — Lundi dernier, au moment où une foule compacte attendait sur l'Esplanade le départ du ballon, le nommé Arthur Lerquet introduisit sa main dans la poche d'une brave femme, qui portait son enfant dans ses bras, et lui déroba son porte-monnaie contenant la somme de 2 fr. 45. Le tribunal condamne le voleur à 13 mois de prison.

Autre vol. — La nommée David Suzanne, ouvrière chez M. Wallart, est accusée d'avoir volé à sa propriétaire, Mme Berte, cour Mallart, un porte-monnaie contenant la somme de 100 fr. Toutes les circonstances se réunissent pour charger cette fille.

Mais le tribunal, désireux de connaître mieux ses antécédents, remet son jugement à huitaine, pour permettre un parquet un complément d'enquête.

Loos. — *Un patron en correctionnelle.* — Un enfant employé comme rattacheur à la succursale de la filature Lefebvre à Loos, a eu la main prise sous le chariot de son métier. Cet enfant du nom de Bonduau, a eu un doigt abîmé. L'inspecteur du travail déclare qu'il aurait pu avoir la main complètement écrasée ; et il reproche au patron de n'avoir pas muni ses métiers des appareils protecteurs ordonnés par la loi.

L'enfant affirme que son fileur, le nommé Witmann, lui a ordonné d'enlever les déchets pendant la marche du métier. Witmann est cité avec son patron, Lefebvre, comme coupable de blessures par imprudence. L'affaire est mise en délibéré, et nous rendrons compte du jugement quand il sera rendu.

Hellemmes. — *Rixe sanglante.* — Nous avons parlé de la rixe sanglante qui s'est produite à Hellemmes entre plusieurs ouvriers qui fêtaient le Broquelet. M. Gennevoise avait payé à ses ouvriers une certaine quantité de pots de bière au cabaret Rose. Mais les libations ne se terminèrent pas sans querelle. Plusieurs des buveurs en vinrent, en sortant, des injures aux coups.

Un nommé Victor Henri et un autre consommateur reçurent des coups de couteau. Les coupables, Joseph Lebecke, Joseph Curcele, Alphonse Curcele, sont condamnés, le 1er à 4 mois, le 2e à 2 mois, le dernier à 10 jours de prison.

Autres affaires. — Sont condamnés :

Pour vol. — Marez Henri à 2 mois de prison; Durot Edouard à 15 jours avec sursis.

Pour filouterie : Honoré Félix, à 1 mois.

Pour coups. — Cuvelier Alphonse, à 20 jours.

Pour outrages à la pudeur. — Loyn Louis, à 13 mois et 16 francs d'amende, Treneul Antoine, à 1 mois avec sursis.

Pour fraude : Gustave Roger à 500 francs d'amende;

Pour ivresse, rébellion, etc. : Plankaert, à 15 jours et 5 francs d'amende; Gabriel Piat, à 2 mois et 5 francs;

Pour délit de pêche : Jean Taupe, à 30 fr d'amende.

VARIÉTÉS

LA PRÉSIDENCE DE

CASIMIR-PÉRIER

Scènes de la comédie parlementaire

IV

CASIMIR-PÉRIER MARTYR

Le président aux sept douleurs

Quatrième douleur

Casimir (*seul dans son cabinet*). — Ah ! le terrible, l'épouvantable plaidoyer de Jaurès ! Cet homme impitoyable a accumulé dans sa philippique toutes les insultes et toutes les calomnies... Comme les journaux ont mis de l'empressement à reproduire ces calomnies, ces insultes !... Dix millions de lecteurs les ont lus.. Oh ! c'est horrible ! Moi, ma famille, nous sommes déshonorés devant la France entière, devant l'Europe... Et, il ne s'est pas trouvé une seule personne pour dire un mot de protestation contre les paroles de l'affreux socialiste... Monsieur Dupuy a dû être satisfait; il a eu ce qu'il voulait. C'est lui qui a autorisé Jaurès à plaider devant le Jury... Je suis trahi par mes ministres... Je suis le plus misérable des hommes. Le premier venu peut me cracher au visage et je n'ai pas le droit de me défendre ; et toute la nation est appelée à contempler mon supplice, et ces lâches qui assistent au spectacle battent des mains et rient, les brutes ! à chaque soufflet qui tombe sur ma joue.. Ce n'est plus tenable. La présidence me pèse.

(*Un domestique lui remet un télégramme*).

Casimir. — Je tremble de l'ouvrir. Je n'attends que des malheurs. (*Lisant*). Gérault-Richard élu — 1800 voix de majorité. Signé Dupuy. — L'ignoble gredin a voulu me donner ce coup de poignard... C'en est trop !

Casimir *va à la cheminée et avale des globules d'éther.*

Cinquième douleur

(*Salle du Conseil des Ministres*)

Casimir (*seul*). — Enfin mon martyre va finir. Je tiens ma vengeance. L'affaire Allez et les Chemins de fer du Sud, c'est le Panama qui recommence; ces journalistes et ces députés qui faisaient la force du ministère, vont en sortir déshonorés, perdus. Je vais me débarrasser de ce grossier Auvergnat et de ses comparses, et malheur à eux ! A mon tour, je remuerai ciel et terre pour les confondre dans la même honte et dans le même déshonneur.

Huissier. — Messieurs les ministres.

(*Dupuy et les autres membres du cabinet entrent, prennent place autour de la table; Casimir préside*).

Casimir. — Les affaires courantes ayant été réglées, je tiens, messieurs, à vous manifester mes intentions au sujet des poursuites contre Allez frère et contre les directeurs ingénieurs et financiers des chemins de fer du Sud ; j'entends, je veux que l'instruction soit conduite avec vigueur et impartialité; et, s'il faut un nettoyage dans la presse et le parlement, qu'on donne un coup de balai.

Dupuy. — Nous aussi, nous voulons que Justice soit faite. Mais en disant *Je veux* l'épuration de la presse et du parlement, vous sortez de votre rôle, monsieur le président, vous empiétez sur le terrain de vos ministres.

Casimir. — Je suis donc un président soliveau.

Dupuy. — Vous avez été ministre sous le regretté M. Carnot, et vous savez mieux que tout autre, de quelle façon digne et loyale, il restait dans les limites de son pouvoir constitutionnel.

Casimir. — Il a laissé avorter l'enquête du Panama ; moi je ne permettrai pas qu'on recommence cette scandaleuse comédie ; je ne tolérerai pas qu'on laisse échapper les grands coupables, pour ne retenir et ne frapper que les comparses.

Dupuy. — Si nous respectons la Constitution qui nous régit et qui protège notre indépendance contre le despotisme du chef de l'État, notre respect pour la justice est trop profond pour vouloir violenter la conscience d'un juge d'instruction, pour lui dicter la conduite qu'il doit suivre.

Casimir. — La conscience du juge d'instruction, vous la tenez dans vos mains.

Guérin. — Il n'y a pas dans toute la magistrature de juge plus intègre que M. Dopffer.

Casimir. — Vous dites cela à moi ?

Pourquoi alors ce juge intègre du Palais de Justice, a-t-il refusé de faire consigner dans le procès-verbal d'interrogation de Félix Martin, le directeur des chemins de fer du Sud, les noms des députés, des sénateurs et des anciens ministres qu'il déclarait être les complices ? Pourquoi lorsque Félix Martin lui faisait remarquer que c'était là une étrange manière de recueillir une déposition, lui a-t-il répondu que les noms de ces personnages politiques n'intéressaient en aucune façon cette affaire ? N'est-ce pas vous qui avez dicté cette conduite à M. Dopffer, parce que ces députés et ces sénateurs sont vos créatures ?

Dupuy. — D'où tenez-vous ces renseignements ?

Casimir. — Cela ne vous regarde pas. Ils sont exacts.

Dupuy. — Dans des conditions aussi graves, qui sont des secrets d'Etat, vous ne devez rien savoir que vos ministres ignorent. Il n'y a que nous qui devrions être instruits de ces faits, car nous seuls nous sommes responsables.

Casimir. — J'exige que ce juge d'instruction soit frappé disciplinairement et qu'on confie à un autre l'affaire des Chemins de fer du Sud.

Guérin. — Vous outrepassez vos pouvoirs ; il n'y a que moi que cela regarde : je respecte trop la Justice pour frapper un juge qui remplit son devoir.

Casimir, en trahissant la Justice pour sauver vos amis.

Dupuy. — Tout ceci est une machination de ces mêmes monarchistes, qui après avoir essayé de restaurer la royauté avec le boulangisme, ont cherché à perdre la République avec les scandales du Panama.

Ils recommencent, ils veulent impliquer dans l'affaire des Chemins de fer du Sud des députés et des sénateurs républicains pour salir et déconsidérer le parti républicain. Je ne le permettrai pas, tant que je serai ministre.

Faure. — Ni nous non plus.

Casimir. — Vous n'avez commencé ces poursuites que pour tenir à vos ordres les députés compromis en les menaçant du juge d'instruction : c'est vous qui déshonorez et qui prostituez la Justice. Les journaux ont dénoncé votre conduite.

Dupuy. — Allons-nous maintenant nous laisser gouverner par les cancans de la presse ? A ce compte, il faudrait que nous vous mettions en accusation, car les journaux publient que vous êtes le complice de Raynal, l'auteur des conventions scélérates, qui coûteront trois milliards à la France.

Casimir. — Menacer de traîner en justice le Président de la République, parce qu'il demande qu'on rappelle au devoir un juge d'instruction ! Et ce sont mes ministres qui osent proférer de telles menaces !

Dupuy. — Vous voyez bien qu'on ne peut prêter attention aux cancans des journalistes : à les attendre, vous, moi et tout le monde, nous sommes coupables !

Casimir. — Je cite des faits précis, indéniables. Je veux que justice soit rendue.

Dupuy. — Nous, nous voulons que le premier comme le dernier des citoyens obéisse à la loi et que chacun se cantonne dans la limite de ses pouvoirs. Si vous avez à vous plaindre de vos ministres, accusez-les devant le parlement qui sera votre juge.

Casimir. — C'est la révolte !

Dupuy. — Non, c'est la constitution (*Les ministres sortent*).

Casimir (*seul*). — Toujours cette constitution ! Je ne puis rien, pas même faire respecter la Justice. Je suis donc à l'Elysée un porc à l'engrais !

Sixième douleur

Casimir (*seul dans son cabinet*). — Les lâches, les canailles !... Ils savaient que Raynal est mon ami, qu'il a été mon ministre, que les socialistes m'accusent d'avoir été son complice .. et ils l'ont sacrifié, ils ont voté sa mise en accusation pour se sauver et pour me compromettre. La mesure est comble ! Je ne suis entouré que de traîtres ; je ne sais même pas ceux qui m'ont élu pour les défendre contre le socialisme ! .. S'ils veulent que je reste au poste de combat, il faut qu'ils renouvellent mes pouvoirs .. S'ils me réélisent, ils remettront à neuf mon prestige, j'aurais alors la force de dompter mes ministres et de remplir ma mission sociale de protecteur de la propriété et du capital.

... Ma résolution est prise : demain j'envoie ma démission.

Septième douleur

Casimir (*seul dans son cabinet*). — Les imbéciles ! ils ont accueilli ma démission par des huées et par des insultes ! Les plus ardents réactionnaires du Sénat étaient les plus féroces, ils m'auraient écharpé; j'étais un lâche, un déserteur devant l'ennemi. Les idiots n'ont pas compris que je leur demandai de nouvelles armes pour écraser leurs ennemis qui sont les miens.

Je suis content de les avoir lâchés : tant pis pour eux ! Je vais jouir en paix de mes millions. L'histoire dira que je suis noblement descendu du pouvoir, quand j'ai reconnu que l'épée, mise entre mes mains pour venger et protéger la société était de bois. Je tombe en homme politique. (*Il prend le journal, le froisse, le jette*). Encore une dernière infamie ! On imprime que je quitte la présidence pour échapper au scandale d'un divorce... Je ne suis plus qu'un mari ridicule qui trompe sa femme... Ah ! j'aurai épuisé toutes les douleurs, comme la Vierge Marie.

(*Il prend le flacon d'éther*).

V

ÉPILOGUE. — PROLOGUE

(*Salon de Monseigneur d'Hulst*)

Mgr d'Hulst. — Nous nous sommes trompés...

Challemel-Lacour. — En croyant que M. Casimir-Perier était taillé pour lutter contre le socialisme. Le pauvre sire a de la chance d'avoir les millions des mineurs d'Anzin pour se consoler.

Rouvier. — Ne le plaignez pas. On va le laisser tranquille pour nous tomber dessus à bras raccourcis.

Mgr d'Hulst. — Je ne voulais pas parler de M. Périer : l'homme est faible, Dieu seul est fort.

Nous nous sommes trompés en pensant qu'on triompherait par la force du socialisme : le monstre a la vie dure. Par deux fois, en juin 1848 et en mai 1871, vous avez essayé de le noyer dans le sang ; et il a survécu à vos copieuses saignées, qui laissent bien loin derrière elles, notre St-Barthelemy, que vous nous reprochez si hypocritement. Je vous fais mon compliment, messieurs les républicains bourgeois, vous savez bien faire les choses.

Mais revenons à notre sujet. Nous voulions un président qui représentât le Capital et nous avions pris M. Périer. Les socialistes se sont rués dessus et nous n'avons pas su le défendre ; ils ont inoculé leur rage à toute la nation, de sorte que notre sauveur est devenu le bouc émissaire des péchés de la Bourgeoisie.

Mais là où la force échoue, la ruse réussit. On ne gouverne les hommes qu'en les trompant. La mansuétude est l'arme qu'employa l'Eglise contre les forts.

Challemel-Lacour. — L'Eglise brûlait les hérétiques ; elle avait trop de mansuétude pour répandre leur sang.

Mgr d'Hulst. — Vous répétez un des lieux communs de la libre-pensée bourgeoise ; vous ne vous déferez donc pas de cette habitude des gens mal élevés... Il nous faut chercher un président qui soit l'antithèse de M. Périer, qui ne fasse pas peur : au lieu de se camper le poing sur la hanche et de proférer des menaces, il s'appliquera à gagner la confiance publique par d'adroites libéralités et par des familiarités démocratiques pour faire oublier le Roi de Pont et obtenir le surnom de Président d'Yvetot. Il marquera son septennat par l'amnistie.

Challemel-Lacour. — Vous ne songez pas à demander au Sénat d'effacer le jugement de la Haute-Cour.

Mgr d'Hulst. — Je suis ministre d'un Dieu de pardon. L'amnistie est une mesure politique qui ne peut profiter qu'à nous. Rochefort est la seule personne dangereuse à qui elle pourrait bénéficier ; mais vous n'avez pas réussi à briser sa plume en le condamnant, et en le forçant à vivre à Londres, vous le placez à l'abri de votre vengeance.

Reinach. — L'amnistie désarmera les socialistes : une période d'apaisement général succédera à celle de lutte intense et nous en profiterons pour amnistier Fayette, sauver Raynal et arrêter ces poursuites judiciaires, que Casimir Périer avec un si déraisonnable entêtement voulait que l'on mendât bon train. On a permis à Portalis de s'échapper, on libérerait Canivet pour qu'il prenne le large et l'on relâcherait Félix Martin ; c'est un gaillard résolu, il est décidé à compromettre les sénateurs et les députés qui ont gagné de l'argent avec ses spéculations; ils sont nombreux. Notre intérêt n'est pas de les perdre, mais de les conserver au Parlement pour les faire chanter à l'occasion.

Challemel-Lacour. — Mais qui sera ce président Sainte-n'y-touche ? M. Waldeck-Rousseau dont on parle, ne consentira pas à se prêter à ce rôle ; et depuis qu'il est rentré dans la vie publique, les socialistes soulèvent l'opinion contre lui ; quoi qu'il veuille il sera un président de combat.

Mgr d'Hulst. — Mais nous voulons un président de combat sous la douce toison de l'agneau. Non seulement il est nécessaire d'étouffer ces scandales qui nous déconsidèrent; mais il faut empêcher les socialistes d'agir, de s'organiser et d'organiser la classe ouvrière. La loi qui autorise les coalitions est la première à abolir.

Rouvier. — Ce sera difficile.

Ribot. — Pas tant que ça, si on procède graduellement : Je me fais fort de présenter et de faire voter une loi qui interdira la grève aux employés des chemins de fer, au nom de la Patrie.

On étendra ensuite cette interdiction aux ouvriers des manufactures de l'Etat, parce que leurs grèves compromettent les finances de l'Etat ; puis, au nom de l'Égalité, on défendra la grève à tous les travailleurs, et le tour sera joué.

Rouvier. — Le projet est séduisant ; mais bien des ministères tomberont avant qu'il ne soit exécuté : je vous passe la main avec plaisir, pour essayer. Moi, je ne songe qu'à me terrer .. Les hommes politiques qui auraient pu prendre la succession de Casimir Perier sont si compromis que je ne vois personne en qui placer notre confiance.

Reinach. — Je le tiens ce président introuvable. Vous le connaissez, Rouvier, depuis 20 ans, il est des nôtres. On ne lui reprochera pas les peccadilles de ses ancêtres, car son origine est obscure; mais en revanche la légende pourra s'emparer de ses débuts et le représenter en costume d'ouvrier, sabots aux pieds et manches retroussées, pour empaumer les gogos... Je vous promets que les bonnes spéculations ne chômeront pas avec lui ; voulez-vous un petit fait qui en dit long :

Dernièrement, quand il était ministre de la marine, il a concédé de sa propre autorité et sans passer par l'adjudication, des transports pour Madagascar à une compagnie maritime, qui demandait 50 o/o plus cher que les compagnies concurrentes. Le trésor boira un petit-bouillon de quatre millions...

L'homme que vous désirez est **Félix Faure.**

FIN

Paul LAFARGUE.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 7 Juin. — Madeleine Souveryn, rue des Fleurs, 73. — Germaine Arbon, rue de Lille, impasse des Arts, 1. — Madeleine Samain, rue Pierre de Roubaix, 61. — Rosalie Vanters, Hôtel-Dieu. — Maurice Rollé, Hôtel-Dieu.